



---

## **Procès-verbal de l'Assemblée des délégués CPVAL du 21 juin 2017**

Aula François-Xavier Bagnoud, Rte du Rawyl, Sion

---

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE**

A 16h30, le Vice-Président du comité CPVAL ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués ainsi qu'aux invités. Il excuse l'absence du Président.

La séance sera tenue en français avec présentation ppt sur écran français/allemand. Les participants sont invités à s'exprimer dans leur langue maternelle.

Le Vice-Président précise qu'aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'a été déposée et que l'Assemblée, convoquée dans les délais réglementaires, soit le 07 juin 2017, est habilitée à siéger avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Approbation du pv de l'Assemblée des délégués du 22 juin 2016 ;
3. Rapport d'activité, prévoyance ;
4. Comptes 2016 ;
5. Rapport d'activité, gestion de fortune ;
6. Actualité « Prévoyance 2020 » et « Taux de conversion » ;
7. Nomination des représentants des assurés au Comité pour la période 2018-2021 ;
8. Divers

Après nomination des scrutateurs, le Vice-Président annonce la présence de 64 délégués sur 150. 20 délégués se sont excusés. 52 représentent le Bas-Valais et 12 le Haut-Valais.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 22 JUIN 2016**

Le pv, consultable sur le site de la Caisse et distribué sur demande des délégués, n'a fait l'objet d'aucune question, ni remarque. Il a donc été approuvé à l'unanimité sans modification avec remerciements à la Direction.

### **3. RAPPORT D'ACTIVITE : PREVOYANCE**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction présente quelques éléments statistiques sur les effectifs de la Caisse. La croissance de l'effectif des assurés actifs en 2016 (+2,01% à 11'320) a été supérieure aux attentes mais en moyenne sur les 10 dernières années en ligne avec les hypothèses de croissance prévues par la Caisse (moyenne de +1,50%). L'année aura été marquée par davantage d'affiliations que de sorties (Incidence + sur le cash-flow). Pour les bénéficiaires de rente, l'augmentation (+5,67%) dépassait la moyenne de ces 10 dernières années et annonce la future tendance compte tenu de la structure démographique de CPVAL. Cette augmentation correspond à 442 nouvelles rentes, dont 343 rentes de vieillesse. Le nombre total de bénéficiaires de rentes se monte à fin 2016 à 5'496. La Direction informe également l'Assemblée de la répartition de ces rentes, à la fois en nombres de rentes et à la fois en prestations (4'197 pour la vieillesse, 217 pour l'invalidité, 788 pour les survivants et 294 pour les enfants). Le rapport démographique de CPVAL se situe ainsi à 2,06 actifs pour un rentier et la tendance reste baissière.

D'autres informations relatives à l'activité administrative de la Caisse (nombre d'EPL, divorces, achats, visites etc.) ont également fait l'objet de commentaires.

Quant à l'évolution des engagements entre actifs et pensionnés, la Direction relève que 2016 marque le début d'un cycle où les engagements des pensionnés dépassent ceux des actifs. En conclusion et en réponse à une question de l'Assemblée, la Direction a rappelé que le plan de prévoyance de la Caisse va bien au-delà des prestations minimales LPP et que selon une évolution normale, ces prestations représentent 2,5 fois le modèle LPP.

#### **4. COMPTES 2016**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

Les principaux éléments financiers marquants de l'exercice peuvent être résumés ainsi :

- Cash-flow positif de 21 mios
- Rendement de la fortune de 3,78%
- Intérêt sur compte épargne de 2%
- Déficit comptable de CHF 29 mios
- Utilisation de la RFV de CHF 88 mios pour un solde CHF 263 mios
- Légère baisse du degré de couverture global de 1,2% à 78,6% (selon art 44 OPP2)

Avec une fortune de CHF 3'929 mios pour des engagements et provisions techniques à CHF 5 mias, le degré de couverture OPP2 de la Caisse se situe désormais à 78,6%, soit au-dessus du niveau qu'il devrait atteindre selon le plan de financement déposé par CPVAL auprès de son Autorité de surveillance. En résumé, l'exercice s'est soldé par une augmentation des engagements de CHF 279 mios et une augmentation de la fortune de CHF 232 mios (CHF 144 mios issus des placements et CHF 88 mios de la RFV). Le découvert de la Caisse se montait à fin 2016 à CHF 1'070 mios.

La Direction a également commenté le compte d'exploitation avec les principales remarques suivantes :

Produits :

- Cotisations encaissées : CHF 205 mios;
- Achats de capitaux, apports de prestations de libre passage et remboursements EPL, divorce : CHF 52 mios ;

Charges :

- Prestations de vieillesse et capitaux : CHF 194 mios ;
- PLP versées et EPL/Divorce : CHF 42 mio ;

En conclusion, la Direction commente la répartition des charges d'administration (CHF 2,47 mios) en ligne avec celles de 2015 pour un montant de CHF 148.- par assuré, ce qui situe CPVAL dans la bonne moyenne suisse.

#### **5. RAPPORT D'ACTIVITE : GESTION DE FORTUNE**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction a commenté le contexte économique-politique de l'année 2016 à l'origine de l'évolution des marchés ainsi que les résultats des principaux marchés caractérisés par des performances très disparates selon les catégories d'investissement. Trois éléments fondamentaux ont marqué l'année, à savoir ralentissement de la croissance chinoise, le Brexit et les élections aux USA. Dans ce contexte difficile, CPVAL a quand même réussi à réaliser une performance de 3,78% contre 3,72% pour l'indice de référence. Depuis 2012, la performance moyenne sur 5 ans représente 4,9%. La fortune gérée représentait à fin 2016 CHF 3,93 mias.

Les différentes classes d'actifs font ensuite l'objet de commentaires et il a été relevé que celles qui ont été le plus bénéfiques pour CPVAL étaient les matières premières (13%),

les actions internationales (7%) et l'immobilier étranger (6%). Si le résultat de l'indice de référence était quasiment identique à celui réalisé sur le portefeuille, il n'en demeure pas moins qu'avec un prêt rémunéré à 3% et représentant 20,5% de la fortune, le reste du portefeuille a performé d'environ 4%. Dans un contexte financier de taux bas, voir négatifs avec des marchés Actions assez chers, la Direction insiste sur l'importance non seulement d'une diversification des placements mais également et surtout sur la nécessité pour la Caisse de rechercher de la rentabilité. Or, cette rentabilité ne se trouve actuellement que dans des classes d'actifs moins transparentes, comme les placements alternatifs ou encore l'Immobilier, raison pour laquelle les principaux investissements 2016 se sont faits dans les Alternatifs (+ CHF 80 mios) et dans l'Immobilier CH et étranger (+ CHF 140 mios).

In fine, l'exercice 2016 peut être qualifié de bon exercice en termes absolus. L'allocation effective des investissements de la Caisse à fin 2016 respecte pour toutes les classes d'actifs les marges tactiques fixées par le Comité excepté les Liquidités et l'Immobilier direct. Ces deux dépassements ont été validés par l'organe directeur de CPVAL. Les limites de l'OPP2 sont respectées.

La deuxième partie de la présentation a été consacrée à une réflexion sur le futur et à une description des principales convictions de la Commission de placement dans l'optique d'obtenir du rendement sans forcément augmenter le risque du portefeuille de la Caisse. Diversification, gestion à long terme, augmentation des contrôles du risque, ALM régulières sont les principales pistes que se propose de suivre la Caisse.

En conclusion, la Direction montre que le taux de transparence du portefeuille en termes de coûts représente 99,99% et que ceux-ci correspondent à 0,36% de la fortune. Un tel taux place la Caisse en-dessous de la médiane suisse fixée à 0,45%.

## **6. ACTUALITE « PREVOYANCE 2020 » ET « TAUX DE CONVERSION »**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

### Partie « Prévoyance 2020 » :

La Direction donne un point de situation sur le projet Prévoyance 2020 selon un état au 17 mars 2017. Pour chaque sujet traité, ont également été commentées les incidences sur CPVAL pour les assurés. Les thématiques suivantes ont été présentées :

- Augmentation progressive de l'âge de la retraite AVS pour les femmes à 65 ans : pas d'incidence pour CPVAL qui connaît déjà la possibilité de travailler jusqu'à 70 ans ;
- Flexibilité de la retraite LPP dès 62 ans : la flexibilité existe déjà auprès de CPVAL. Adaptation du Pont AVS qui devrait être payé jusqu'à 65 ans pour les femmes. Le premier âge de retraite anticipée est aujourd'hui fixé à 58 ans. Une adaptation devrait également se faire si cet âge devait être augmenté à 62 ans ;
- Nouveau salaire coordonné et nouvelles cotisations épargne LPP : pas d'incidence pour CPVAL puisque le traitement assuré est toujours supérieur au salaire LPP. Idem pour les cotisations ;
- Baisse du taux de conversion à 65 ans à 6% en LPP (partie obligatoire) : aucune incidence pour CPVAL puisque Caisse enveloppante (partie subobligatoire) et que nos prestations sont environ 2,5 fois plus élevées que celles de la LPP ;

### Partie « Taux de conversion » :

- Rappel des objectifs stratégiques et financiers de la Caisse qui doit veiller à son équilibre à long terme et au respect du plan de financement.
- Rappel des compétences de décision, à savoir le Comité CPVAL est compétent pour ce qui concerne les prestations ; le Conseil d'Etat, resp. le Grand Conseil, est compétent pour ce qui concerne le financement (cotisations) et l'âge de la retraite.

- Rappel des défis qui menacent aujourd'hui la sécurité sociale suisse (baisse des rendements financiers et augmentation de l'espérance de vie).
- Rappel de la relation entre le taux technique d'une Caisse de pension et le taux de conversion.
- Demande de CPVAL au Conseil d'Etat de se positionner quant à une participation financière aux mesures compensatoires en regard de la baisse des taux de conversion et à fortiori des prestations.
- Rappel qu'aujourd'hui, chaque nouvelle retraite crée un coût supplémentaire pour la Caisse non financé, si ce n'est par CPVAL elle-même, via la gestion de fortunes, via les assurés actifs. Ce coût annuel se monte à environ CHF 28 mios.
- Nécessité de baisser les taux de conversion pour être en ligne avec la réalité financière et actuarielle du moment.
- Informations sur l'avancement des travaux du GT CPVAL en relation avec la future prévoyance de la fonction publique

La Direction précise que ce rapport, attendu pour mars 2017, a obtenu une prolongation de remise pour la fin de l'année. Le Vice-Président précise néanmoins, comme le Comité l'avait déjà exprimé en 2016, qu'un délai suffisant entre la communication et l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions sera respecté et que si les résultats du groupe de travail ne permettent pas une entrée en vigueur respectant le délai énoncé, la Caisse s'engage à ne pas modifier les taux de conversion pour l'année scolaire 2018/2019. Une demande de prise en charge des coûts en résultant sera adressée au Conseil d'Etat.

Le Vice-Président conclut cette partie de l'ordre du jour en insistant sur le fait que le Comité agit dans l'intérêt des générations futures, afin d'éviter que celles-ci n'aient à supporter les coûts qui résulteraient de promesses de rentes trop élevées. CPVAL agit de manière responsable afin de résoudre de manière équilibrée la tension qui oppose promesses de prestations plus élevées et garanties des prestations sur une période plus longue.

Le Vice-Président et la Direction ont ensuite répondu aux questions de l'Assemblée qui ont porté sur la défense des intérêts des assurés par des représentants de l'employeur, sur le degré d'influence de CPVAL vis-à-vis du politique et sur l'information que donnera CPVAL quant au suivi de l'évolution de ce chantier.

Le Vice-Président remercie les délégués pour leur confiance et assure que les organes responsables de la Caisse feront le maximum pour mener du mieux possible ce vaste chantier dans l'intérêt de tous les acteurs, soit aussi bien les assurés que la Caisse elle-même.

## **7. NOMINATION DES REPRESENTANTS DES ASSURES AU COMITE POUR LA PERIODE 2018-2021**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction introduit ce point de l'ordre du jour en rappelant les dispositifs réglementaires servant de base légale à cette procédure. Les art 22 et 25 LIEP donnent compétence à l'Assemblée des délégués pour élire les représentants des assurés au Comité. Ceux-ci étant nommés pour 4 ans (2014-2017), l'Assemblée doit donc procéder lors de cette Assemblée à la nomination des représentants des assurés pour la nouvelle période 2018-2021.

La Direction rappelle le déroulement de l'élection (art 11 al 5 et 6 du règlement sur l'Assemblée des délégués). Par convention signée entre la FMEP et CPVAL, parole est donnée à la Présidente de la FMEP, Mme Marylène Volpi Fournier, pour la présentation des candidats. Sur les 5 représentants actuels, seul M. Dominique Dubuis est annoncé démissionnaire. Mme Volpi propose de reconduire les 4 autres, soit MM. Roland Crettaz (APeVAL), Gérald Duc (AVECO), Philippe Duc (SPCV) et Denis Varrin (AVPES). En remplacement de M. Dominique Dubuis, proposition est faite à l'Assemblée de nommer M. Léonard Farquet, économiste et actuaire, travaillant aujourd'hui à la Caisse cantonale de Compensation.

Aucune autre candidature n'ayant été proposée, l'Assemblée procède au vote. A l'unanimité moins une abstention, M. Léonard Farquet est élu représentant des assurés au Comité CPVAL avec une entrée en fonction dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour 4 ans.

M. Dominique Dubuis prend la parole et remercie les différentes institutions de prévoyance pour lesquelles il a œuvré, d'une part pour l'excellent travail réalisé au sein de l'organe paritaire de ces Caisses et d'autre part pour la richesse des échanges durant toutes ces années au service de la prévoyance professionnelle de la fonction publique valaisanne. A son tour Monsieur Dubuis est félicité pour son engagement, ses compétences apportées et le travail accompli.

## **8. DIVERS**

Quelques demandes ont été faites par l'Assemblée lors des différentes interventions concernant l'objectif de rente, la baisse des taux techniques et de conversion, la provision pour baisse du taux technique, les âges de retraite et les mesures de compensation en cas de baisse des taux de conversion. Le Vice-Président et la Direction ont donné réponse à ces questions.

La présentation ppt qui a accompagné cette Assemblée peut être consultée sur le site de la Caisse [www.cpval.ch](http://www.cpval.ch) ([www.pkwal.ch](http://www.pkwal.ch)).

Le Vice-Président remercie les participants, la Direction ainsi que ses collègues du comité et clôt l'Assemblée à 18h15 en conviant les membres présents à partager l'apéritif offert par CPVAL.

Sion, le 15 mai 2018/pv

**CPVAL**  
**La Direction : Patrice VERNIER**

